

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet

Avance de Trésorerie
à la "Charte Intercommu-
nale de développement et
d'Aménagement du Pays de
Saintonge Maritime"

86.098

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 32

VOTE

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

01. AOÛT 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le *Vingt Deux Juillet*

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU -
BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointes
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL -
Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT -
M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme FONTAN -
M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par
M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M. POTENNEC

a été élu Secrétaire.

Dans l'attente du versement de la subvention de la Région, le Trésorier de l'Association "Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime" sollicite de la Ville de ROYAN, une avance de Trésorerie pour permettre d'assurer son bon fonctionnement.

Il est proposé d'accorder cette avance de trésorerie qui s'élèverait à 50 000 F.

Le Conseil Municipal,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une avance de trésorerie de 50 000 F (Cinquante Mille francs) à l'Association "Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime".

- d'inscrire les crédits suivants au Budget de l'exercice 1986 pour permettre le versement de l'avance :

DEPENSES

- 925.5/251.11

- Avance de trésorerie à la
Charte Intercommunale de
Développement et d'Aménagement
du Pays de Saintonge Maritime + 50 000 F

.../...

RECETTES :

925.5/251.11- Remboursement de l'avance de
trésorerie versée à la "Charte
Intercommunale de Développement
et d'Aménagement du Pays de
Saintonge Maritime" + 50 000 F

- étant précisé que les crédits seront portés au Budget
Supplémentaire de l'exercice 1986.

Fait et délibéré à ROYAN
Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM Les membres présents
Pour extrait conforme
Pour le Député-Maire,
Premier-Adjoint,



Faber
FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR